

**RAPPORT D'ACTIVITE 2013  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE BASTIA**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule. la commission de surendettement de Bastia est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2013, 293 dossiers ont été déposés au guichet de la commission soit une progression de 7 % vis-à-vis de l'année précédente. Il est à noter que cette progression est plus marquée qu'au niveau régional (stabilité en Corse) et national (légère progression de +1 %). Hormis en 2011 où, avec 365 dossiers, le flux s'est avéré particulièrement important (période de mise en application de la loi Lagarde), l'activité est relativement constante depuis 2010 autour de 285 dossiers de moyenne annuelle.

Les flux mensuels ont été particulièrement forts sur les deux derniers mois de l'année 2013 (30 dossiers/mois) tandis que la moyenne mensuelle s'est établie pour l'année à 24 dossiers.

Le taux de redépôt (32 %) repart à la hausse pour retrouver le niveau de 2010 et 2011, conséquence dans bon nombre de cas « d'accidents de la vie (licenciements, arrêts des CDD) » dans un contexte conjoncturel difficile. Il demeure encore bien en deçà de la situation nationale (39 %).

**Recevabilité et orientation**

La part des dossiers recevables (256 dossiers) est stable d'une année à l'autre. En comparaison, la proportion de dossiers irrecevables est plus faible qu'aux plans régionaux et nationaux, de même que la part de dossiers clôturés avant orientation. Pour ce dernier point, l'implication rigoureuse des acteurs lors des dépôts de pièces justificatives permet de fluidifier le traitement.

La part des dossiers orientés en procédure de redressement personnel (PRP) est en progression (108 dossiers en 2013 contre 76 en 2012), situation liée au profil du débiteur. Cette croissance suit les pratiques nationales, mais avec une amplitude plus marquée toutefois (taux de PRP à 30.7 % vs 28.4 %).

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

Dans un contexte orienté vers la recherche de solutions pérennes pour le débiteur, la part des plans conventionnels a légèrement fléchi pour s'établir à 21 % (24 % en 2012). Il en est de même pour les mesures recommandées, 33 % en 2013 contre 34 % en 2012. Il est à noter que les plans avec abandon sont majoritairement refusés en amiable mais ne font souvent l'objet d'aucune contestation lors de l'élaboration des mesures recommandées.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les mesures provisoires (moratoires) concernent les débiteurs possédant un actif réalisable ou lorsque la commission espère un retour à meilleure fortune du débiteur (retour à l'emploi bien souvent). Elles sont généralement sur une durée de 24 mois sauf lorsque l'existence d'un bien en vente permet la réalisation dans un délai plus court, auquel cas la commission peut être amenée à proposer un délai réduit, en général de 18 mois.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

**Relations avec les tribunaux :**

La commission et/ou son secrétariat ont participé en décembre à 1 réunion de travail et de concertation avec les juges en charge du surendettement au TI.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :**

Les deux entités ont, comme à l'accoutumée, coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 6 réunions de la CCAPEX, dont 5 participations directes.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a assuré 2 réunions en décembre avec les travailleurs sociaux. La première avec la déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les responsables de l'UDAF, la deuxième avec les responsables du CCAS de Bastia.

**Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :**

La commission n'a pas été amenée à organiser une session d'information.

**Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :**

Le secrétariat a participé par deux fois aux travaux liés aux journées nationales de l'inclusion sociale.

**Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure**

**Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :**

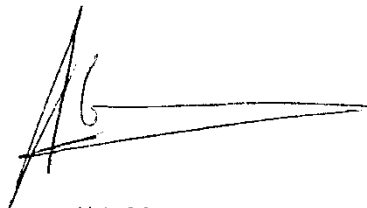
- Constat de certains débiteurs ayant exclusivement des dettes de la vie courante d'un montant limité et qui relèveraient davantage d'un suivi social pour la gestion d'un budget
- Persistance d'une information qualitative que quelquefois insuffisante dans les dossiers

**Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :**

- Refus d'abandon des soldes sur projet de plan par les créanciers sur crédits à la consommation (phase amiable)
- Échec de la procédure pour non réponse lors de la phase amiable
- Organismes de recouvrement continuant les poursuites envers le débiteur
- Quelques bailleurs résilient le bail de débiteurs ayant bénéficié d'une PRP avec des dettes de loyers

Date 13 02 2014

Signature(s)



Alain ROUSSEAU  
Préfet de Haute Corse

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

	2012	2013	Variation 2013/2012 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	273	293	+7.3
<b>Dont proportion de redépôts (en%)</b>	26,7 %	32.2 %	+20.6
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	264	266	NS
- Dossiers recevables	249	256	+ 2.8
- Dossiers irrecevables (A)	18	11	-38,8
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	261	271	+ 3.8
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	76	108	+29.6
- vers une procédure amiable	185	163	-11,9
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	75	93	+24
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	72	90	+25
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	3	3	0
<b>Phase amiable (en nombre)</b>	185	162	-12.4
- Plans conventionnels conclus (C)	75	65	-13.8
- Constats de non accord entérinés	110	97	-11.8
<b>Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)</b>	103	94	-8.7
<b>Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)</b>	105	100	-4.8
- Mesures imposées élaborées	38	50	
Mesures recommandées élaborées	67	50	NS
dont mesures de suspension d'exigibilité	25	24	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)</b>	30	35	+16.7
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	305	306	NS
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	7	0	NS
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	130	114	-12,3

**Structure de décision de la commission**

	<b>Données commission Haute Corse</b>	<b>Données région Corse</b>	<b>Données France</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	<b>9.48 %</b>	<b>15.03 %</b>	<b>11.98 %</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>30.72 %</b>	<b>29.32 %</b>	<b>28.40 %</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>21.24 %</b>	<b>21.74 %</b>	<b>27.50 %</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	<b>32.68 %</b>	<b>27.33 %</b>	<b>24.35 %</b>
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	<b>5.88 %</b>	<b>6.58 %</b>	<b>7.77 %</b>
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	<b>4.14 %</b>	<b>8.02 %</b>	<b>7.71 %</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

**COMMISSION DE HAUTE CORSE**

Type de dettes	Encours des dettes en k€	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	8 138,22	239	1290	78,71%	34 051,13	93,36%	5,40
<i>dt Autres dettes financières</i>	306,74	156	222	2,97%	1 966,27	60,94%	1,42
<i>dt Dettes financières consommation</i>	5 541,87	230	1034	53,60%	24 095,09	89,84%	4,50
<i>dt Dettes financières immobilières</i>	2 289,61	17	34	22,14%	134 683,00	6,64%	2,00
Dettes de charges courantes	1 075,73	200	699	10,40%	5 378,65	78,13%	3,50
Autres dettes	1 126,04	119	278	10,89%	9 462,52	46,48%	2,34
Endettement global	10 339,99	256	2267	100,00%	40 390,58	100,00%	8,86

**COMISSIONS DE LA REGION CORSE**

Type de dettes	Encours des dettes en k€	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	17 159,19	519	2769	80,95%	33 062,02	92,35%	5,34
<i>dt Autres dettes financières</i>	614,59	334	439	2,90%	1 840,10	59,43%	1,31
<i>dt Dettes financières consommation</i>	12 216,21	492	2261	57,63%	24 829,69	87,54%	4,60
<i>dt Dettes financières immobilières</i>	4 328,39	36	69	20,42%	120 233,12	6,41%	1,92
Dettes de charges courantes	2 395,13	434	1429	11,30%	5 518,74	77,22%	3,29
Autres dettes	1 643,53	237	544	7,75%	6 934,72	42,17%	2,30
Endettement global	21 197,85	562	4742	100,00%	37 718,60	100,00%	8,44